



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060026

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/04/2025 15H34 C:025094 I:39482
V/REF : 1005569
V/Email reçu le Jeudi 03/04/2025 a 15H34

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02118
IMMEUBLE : CLOS CARILLON -2118
176/178, RUE DE LA VIA COLLA
229/231, RUE DE LA RABOUDIERE
01360 LOYETTES

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N178 COLLA - LOGEMENT DE M ET MME ROUABAH AU 2EME -06 27088172 OU
06 15220868

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DE VOLET BATTANTS DES DEUX CHAMBRES QUI FERMENT
PLUS

Donneur d'ordre : M. X BARTOLONNE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/04 A 14H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR ROUABAH AU 2EME ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LES PATES ET GONDS DES VOLETS BATTANTS SONT TORDUS
IMPOSSIBLE DE PROCEDER A UNE REPARATION SANS LE DEGONDAGE DES VOLETS

LE 30/04 A 11H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR ROUABAH AU 2EME ETAGE
REGLAGE ET REFIXATION DES GONDS DES 2 VOLETS
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 30/04/25 a 15H42 M. X BARTOLONNE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060026

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62		71,62
1,00	MS00061-Fixation chimique	4	51,16		51,16
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	4	51,16		51,16
TOTAL H.T.					173,94
T.V.A. a 10,00%					17,39
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>191,33</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1005569 du 03/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreaappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 816 228 du 26/03/2025
THCVOBPP Tvx hors contra Volets battants Partie privat. 1
01-EE-2214-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MR ROUABAH Said
MME ROUABAH Maneemekhala
178 rue de la Via Colla
01360 LOYETTES

Téléphone : 06.27.08.81.72 / 06.15.22.08.68
02118-00002-00002-00024 H / Type 4 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/01/2015

Délai

Date limite exécution : 18/04/2025

Observations

BON DE COMMANDE VALIDE PAR MR HAYEZ

Tél. du client : 0950475934/06-15-22-08-68

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00063 Réglage de volets battant des deux chambres qui ferment plus compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	2,00	51,16	102,32	10,23	112,55
				Total H.T.	173,94
				Total TVA	17,39
				Total TTC	191,33

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 03/04/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **178 rue de la Via Colla 01360 LOYETTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **03/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1005569